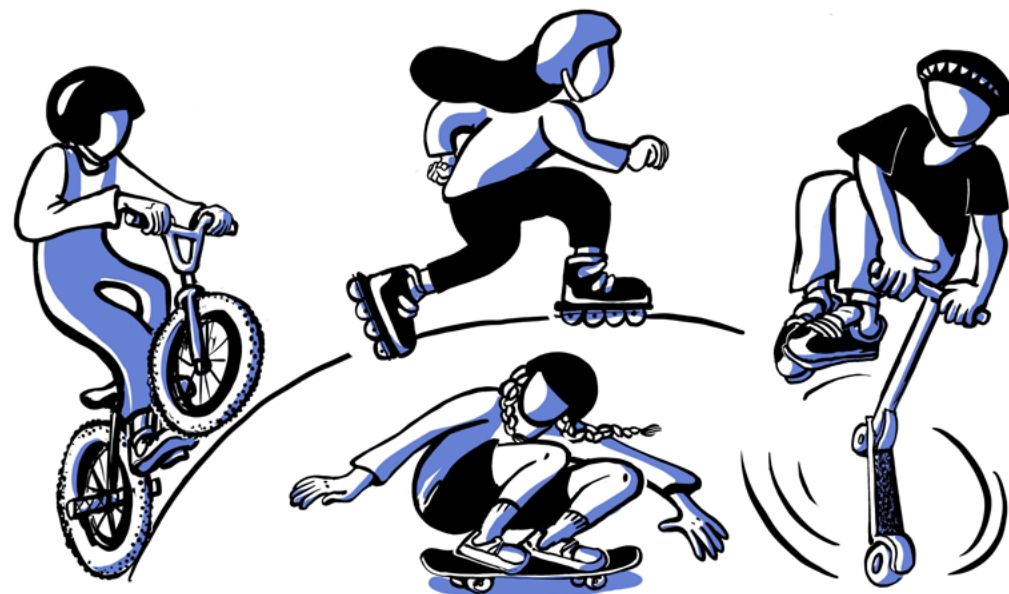






MERYL LYNN



MERYL LYNN

Renseignements

Service de la jeunesse
Rue de la Servette – 1202 Genève
022 418 45 00
skatepark_de_plainpalais  

Associations partenaires

Skateboard

GVASK8  
info@gvask8.com

BMX

Freestyle Genève BMX (FGBMX)  

Patins à roulettes

Patin.eureuses 

Règlement

Skatepark de Plainpalais



RÈGLEMENT DU SKATEPARK DE PLAINPALAIS

État au 1^{er} avril 2021

La Ville de Genève met gracieusement le Skatepark de Plainpalais à disposition du public.

Le Service de la jeunesse de la Ville de Genève est responsable de la gestion du site. Pour assurer la sécurité du public, il est autorisé à faire appel aux services de la police municipale, en cas de non-respect des règles figurant ci-après, en application de l'art. 12 al. 4 du Règlement de la police municipale du 26 juillet 2017 (LC 21 411).

L'organisation d'événements ou de compétitions doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Service de la jeunesse de la Ville de Genève.

Les usager.ère.s du Skatepark sont tenu.e.s de respecter le présent Règlement, faute de quoi elles, ils peuvent être exclu.e.s du site du Skatepark.



Accès au Skatepark

- Le Skatepark est réservé à l'exercice d'un sport et son utilisation requiert une maîtrise et une autonomie suffisante de la part des usager.ère.s.
- Seul le matériel adapté peut être utilisé sur le site (skateboard, rollers, bmx et trottinette).
- Les animaux, poussettes et engins à moteur y sont interdits.
- Les piétons ne peuvent pas marcher dans le Skatepark.



Conditions d'usage

- L'accès est interdit aux enfants de moins de 10 ans, sous réserve de la plage horaire de 10h à 12h, pendant laquelle les enfants dès 8 ans peuvent accéder au site sous la surveillance d'un adulte responsable.
- À partir de 12h, le Skatepark est réservé aux personnes de plus de 10 ans.
- Dans tous les cas, les mineur.e.s doivent être accompagné.e.s ou disposer de l'autorisation de leurs représentants légaux qui doivent pouvoir être joints en tout temps.
- Les personnes qui donnent des cours doivent s'annoncer auprès du personnel du Service de la jeunesse et se conformer à ses recommandations.



Règles de sécurité et respect du site

- Les usager.ère.s du Skatepark font preuve de respect envers les autres utilisateur.trice.s.
- Le port de casques et de protections (genoux/coudes) est fortement recommandé.
- En cas de pluie, l'utilisation du Skatepark est déconseillée.
- La consommation d'alcool est interdite dans le Skatepark.
- Les bouteilles en verre sont interdites dans le Skatepark.
- Des poubelles et containers de recyclage sont à disposition du public.
- Les crachats, déchets et autres dégradations volontaires sont interdits.

La Ville de Genève décline toute responsabilité en cas d'accident.

En cas d'accident survenant hors de la présence du personnel de la Ville de Genève, les usager.ère.s préviennent les secours et sécurisent la zone en les attendant.



NUMÉROS D'URGENCES

Ambulance

144

Police

117

Police municipale

022 418 22 22